

Image not found or type unknown



Création micro entreprise aux UK et résider en France

Par **Hugo_Dub**, le **24/09/2023** à **15:20**

Bonjour à tous !

J'ai plusieurs questions et j'espère que vous arriverez à me guider dans cette démarche.

Je suis entrepreneur Ebay en France. J'ai une micro entreprise en France.

J'ai dans l'optique de me mettre à vendre sur [ebay.uk](https://www.ebay.com) étant donné que ce marché est plus dynamique, je précise que je vends en dropshipping, donc je n'ai pas de stock.

J'aimerais donc créer une sold trader aux UK, en prenant une boite postale spécifique pour la création de business aux UK. J'aurai donc mon siège social qui se situera au Royaume-Unis, et ce tout en résident en France. J'ajoute que je prendrais un compte bancaire en ligne aux UK.

Suite à cela, j'aimerais savoir :

Est-ce que je devrais payer les impôts en Angleterre et France ?

Recevant mes revenus sur le compte UK, je devrais donc transférer mes revenus sur mon compte bancaire français. Est-ce qu'il y a des formalités ?

Qu'en est-il des charges sociales ?

Qu'en est-il de la TVA ? Et des frais de douanes ?

En vous remerciant d'avance pour vos réponses.

Cordialement.

Hugo

Par **Visiteur**, le **24/09/2023** à **20:05**

Bonjour...

Cette activité n'est pas sans danger.

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/dropshipping-futurs-vendeurs-gare-aux-mirages>

Pour un résident Français désirant créer une telle affaire à l'étranger, vous devrez enregistrer votre entreprise auprès des autorités compétentes au Royaume-Uni. Cela peut se faire en ligne via le site web du gouvernement britannique, obtenir un numéro d'identification fiscale : Vous devrez également obtenir un numéro d'identification fiscale pour votre entreprise. Cela vous permettra de payer vos impôts et de remplir vos obligations fiscales.

Enfin il vous faut trouver une banque qui vous suivra car il est recommandé d'ouvrir un compte bancaire professionnel distinct pour votre entreprise afin de séparer vos finances personnelles de celles de l'entreprise.

Je vous recommande de consulter un conseiller juridique au Royaume-Uni pour obtenir des informations précises sur la création d'une entreprise de commerce électronique dans ce pays, mais aussi un avocat endroit des affaires internationales, sur notre territoire.